

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	37

DELIBERATION n°2011/18

L'An deux mille onze et le mardi 5 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 30 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des EAUX-BONNES, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOUNAUT, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, LAMOURE, CASENAVE, SOULE,

Présent(s) suppléant(s) : M. GASSIE Henri (représentant Francis LAUR)

M. AUSSANT donne procuration à M. CAMBOT
Mme TOUTU donne procuration à M. SACAZE
Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à M. CASADEBAIG Robert

Secrétaire de séance : M. PASQUINE Michel

VOTE : à l'unanimité

Objet : CCVO – Débat d'Orientation Budgétaire 2011

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que la loi prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale telle que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau doivent débattre d'orientations budgétaires dans les jours qui précèdent le vote du budget primitif.

Monsieur le Président invite le Conseil à débattre sur les orientations budgétaires 2011 de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration Territoriale de la République,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables portant sur les débats d'orientation budgétaire,
Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les jours qui précèdent le vote du Budget de la Communauté,

Entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré

CONSTATE que le débat d'orientation budgétaire 2011 de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau s'est déroulé conformément à la réglementation en vigueur.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

REÇU

le - 7 AVR. 2011

Francis COUROUAU

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE